



## Objets cassés lors d'une perquisition

Par **arya22**, le **18/04/2008 à 16:58**

bonjour,rnrnj'espère ne pas m'être tromper de catégorie.rnj'aurai voulu savoir s'il y avait un recours lorsque des objets ont été cassés par des policiers lors d'une perquisition?rnrnmerci par avance à tous pour vos renseignements

Par **JamesEraser**, le **18/05/2008 à 17:47**

Bonjour, rnNormalement, cette casse devrait apparaître dans le procès-verbal de perquisition. rnMais de quels objets s'agit-il ?rnCordialement

Par **frog**, le **18/05/2008 à 19:00**

[citation]j'aurai voulu savoir s'il y avait un recours lorsque des objets ont été cassés par des policiers lors d'une perquisition? [/citation]rnRecours gentil : Courrier détaillant les faits adressé à Monsieur (ou Madame) la commissaire de police du commissariat de sécurité publique concerné, accompagné d'une demande de remboursement.rnSi ça ne donne rien, recours contentieux : Saisie du tribunal administratif.

Par **Jurigaby**, le **18/05/2008 à 20:35**

Saisine du tribunal administratif qui n'a d'intérêt que si l'objet cassé était une antiquité qui

valait très chère parce que franchement, il n'y a rien de pire que le TA..

Par **arya22**, le **14/06/2008** à **07:50**

Bonjour,  
Désolée pour le retard  
Merci à tous pour votre aide.  
Je laisse tomber, ça  
valeur était d'environ 80 euro c'était plus sentimentale qu'autre chose.  
Un peu de super glu  
et je le garde tel quel en souvenir